JE M'ABONNE!

En France, près d' 1 ACTIF SUR 5 travaille dans la **FONCTION**

PUBLIQUE



Vous êtes agent de la fonction publique et avez des problèmes relationnels avec votre supérieur hiérarchique. Vous ne savez pas comment dénouer une situation "tendue" avec lui. Les conseils de Yannick Piquet-Bonfils, consultante associée du cabinet Duranton Consultants.

Analysez d'où vient le malaise

Vous avez rendu un dossier et n'avez pas eu de retours malgré vos relances ? Suite à une consigne, vous sentez que vous n'avez pas tout à fait répondu aux attentes de votre supérieur ? Il vous a fait un reproche que vous avez du mal à accepter, qui vous semble injustifié ? Bref, vous sentez qu'il y a un malaise. « Tentez de comprendre d'où il vient, suite à quel événement il a eu lieu. Est-ce de votre fait ? De celui de votre encadrant ? Prenez le temps d'analyser, de décortiquer l'origine de la tension en restant le plus objectif possible ».

Crevez l'abcès

Une fois le malaise posé et compris, inutile de ruminer son ressentiment ou d'attendre un hypothétique dénouement. « La situation ne se réglera pas toute seule. Bien au contraire, elle risque de s'envenimer ! Une relation tendue et qui n'est pas verbalisée ira de pire en pire ». Seule solution : prendre rendez-vous avec son chef et mettre les cartes sur la table pour lever tous les malentendus. « Il faut affronter le problème en face, ne pas avoir peur de dire quand quelque chose ne va pas. L'agent en a tout à fait le droit même si dans la fonction publique, la culture de loyauté vis-à-vis de la hiérarchie est très forte ».

Restez dans le concret

Face à votre supérieur, centrez la discussion sur des faits précis, parlez de manière bienveillante, mesurée, sans agressivité. « Ne dites pas par exemple : "je sens bien que vous ne m'appréciez pas !" C'est une remarque trop personnelle qui se fonde sur de l'affect. Restez sur le professionnel et illustrez vos propos. Par exemple : "la semaine demière, quand je vous ai remis tel dossier ou quand j'ai exécuté telle tâche, j'ai eu l'impression que cela ne vous convenait pas. Voilà ce que j'ai ressenti ou pensé. Est-ce que je me trompe ? Peut-on en parler ? Pouvez-vous m'expliquer ce que j'ai fait que je n'aurais pas dû faire ? Ou qu'est-ce que j'ai dit que je n'aurais pas dû dire ?" »

Ouvrez l'échange

Vous avez explicité la raison de la tension ou du conflit. C'est le moment d'aller un peu plus loin. « Je suggère à l'agent d'interroger son supérieur de cette manière : "D'accord, j'ai compris. Maintenant, que pourrait-on faire pour que cette situation ne se reproduise plus ? Acceptez-vous de m'en parler d'emblée ? M'autorisez-vous à vous dire ce que je n'apprécie pas sur le moment ?" »

Que faire en cas de statut quo ?

Vous n'arriverez pas à vous faire entendre ou comprendre, le dialogue tourne en rond, la situation reste bloquée. « Demandez conseil à un responsable des ressources humaines. Il peut jouer un rôle d'écoute, de tiers, de médiation ». Autre possibilité : allez voir le supérieur de l'encadrant, le n+2 ! « L'agent peut opter pour cette solution mais en le disant à son chef et en lui proposant d'aller ensemble voir le directeur ». Ultime solution pour l'agent : faire acte de candidature sur d'autres emplois publics. « C'est une issue possible pour celui qui considère qu'il n'y est pour rien dans cette situation et que la hiérarchie a tous les torts. Or dans un conflit au travail, personne n'est jamais ou tout blanc ou tout noir... »

Propos recueillis auprès de Yannick Piquet-Bonfils, consultante associée du cabinet Duranton



Contact | Mentions légales | Recherche de concours - Emploi public administration - Emploi public Médico-Social - Emploi public Petite Enfance - Emploi public Education-animation - Emploi public Police Sécurité Armées - Emploi public Techniques et Sciences Nos sites thématiques : Concours ATSEM | Concours Police Municipale | Concours Police Nationale | Concours Adjoint Administratif

dans la Fonction publique! Toutes les offres d'emploi public classées par : FILIÈRE NIVEAU D'ÉTUDES Consulter les offres ▶▶ En France, près d'1 actif sur 5 travaille dans la Fonction publique l'ACCÈS ILLIMITÉ Les secteurs qui recrutent ? Quels métiers pour vous ? Quand passer le concours ?

Restez informé

Soyez informé par e-mail de l'actualité de l'emploi dans la Fonction publique.

TOUTES LES FICHES CONCOURS avec L'ACCÈS ILLIMITÉ >>

Votre email

ОК

Recruteurs

Recruteurs, publiez vous aussi des offres d'emploi sur Publidia.fr »

1 sur 1 12/12/2013 11:15